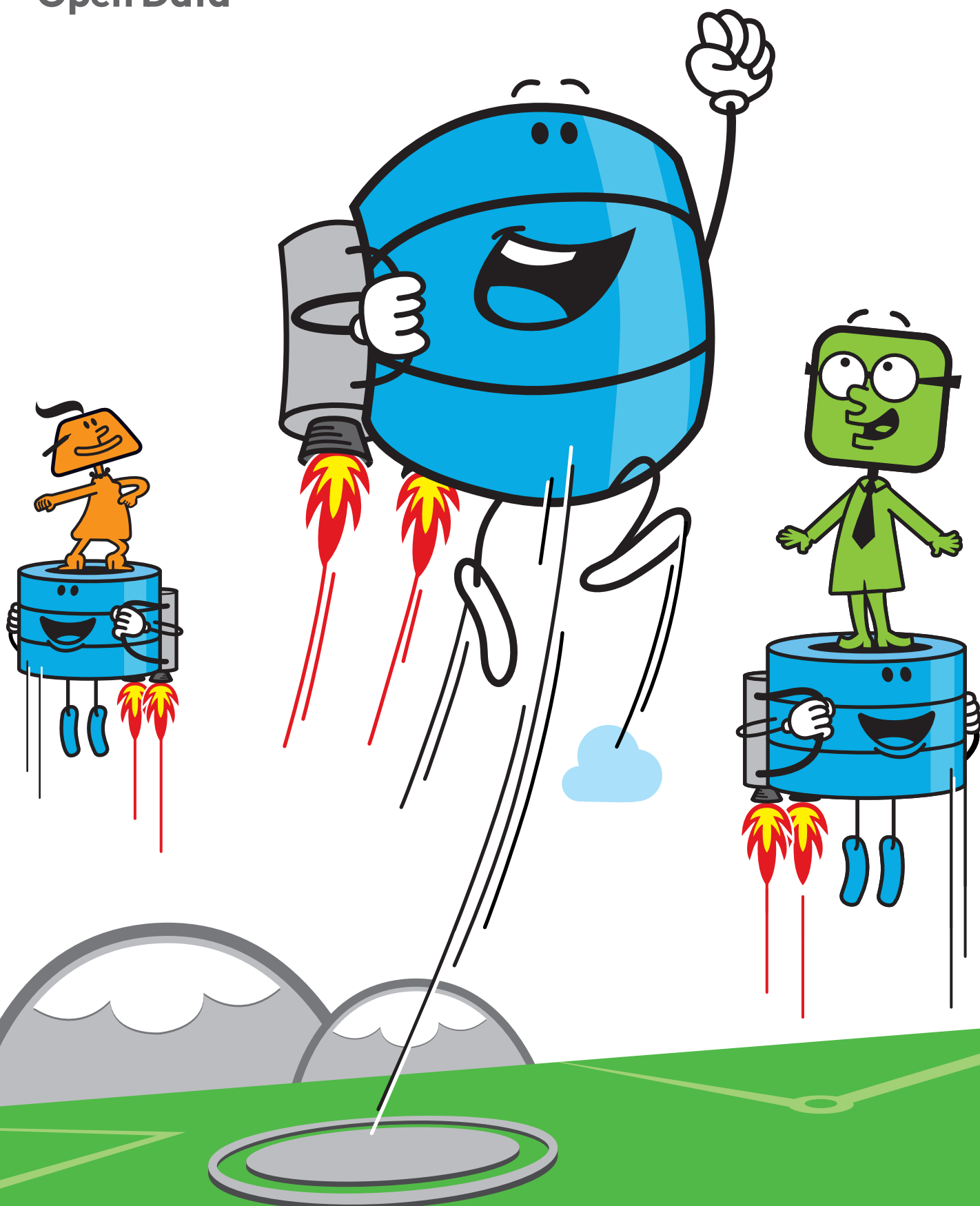


Libérez vos géodonnées

Guide pratique pour une démarche
Open Data



Rédaction:

Xavier Mérour (ASIT)

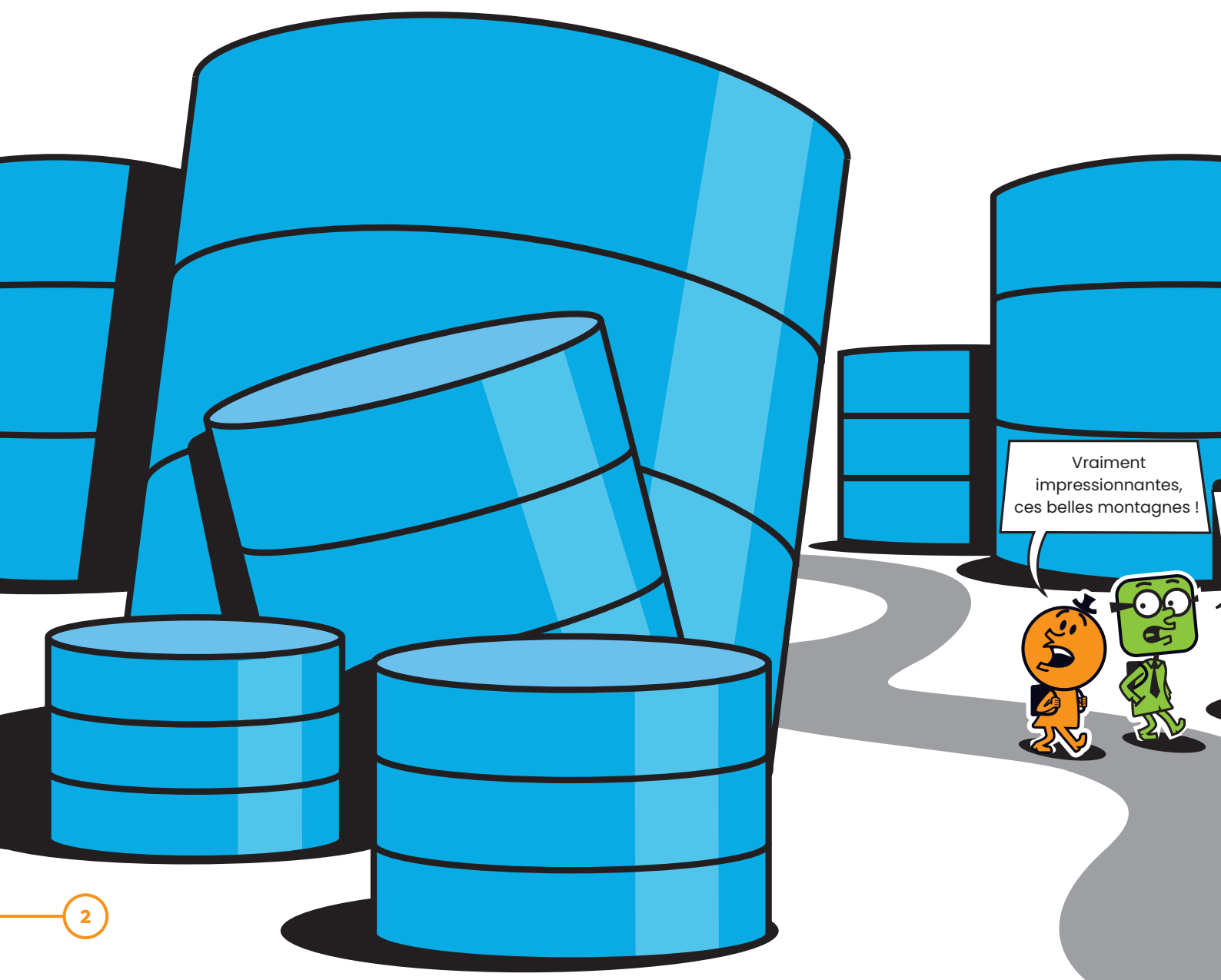
Merci aux membres ASIT qui ont participé au groupe de travail préparatoire :

- Julien Briant, Noemi Romano et Victor Ciriza (Lausanne)
- Roger Maurer (Morges)
- Pauline Fanguin (Nyon)
- Rémi Bovard (Vevey)
- Olivier Monod et Nicolas Blanc (Yverdon-les-Bains)
- Andrew Bourget (ECCUS SA)
- Maxime Collombin (HEIG-VD)
- Thomas Bocianowski (SIE SA)
- Yves Blatti (ASIT)

Nos remerciements vont également aux personnes qui, par leur témoignage, ont contribué au contenu de la brochure.

Dans ce document, seul le genre masculin est utilisé afin d'alléger la forme et d'en faciliter la lecture.

© ASIT - Association pour le système d'information du territoire
Lausanne, septembre 2024



Des (géo)données pour tous

Les données sont la matière première de la connaissance du 21^e siècle. Leur utilisation participe à la bonne gouvernance des territoires et leur circulation démultiplie les potentiels d'usage, souvent au-delà des finalités pour lesquelles elles ont été produites.

Depuis 2021, l'Office fédéral de topographie propose gratuitement et librement ses géodonnées de base. D'autres offices fédéraux, des cantons, des communes et des entreprises parapubliques suivent le même chemin.

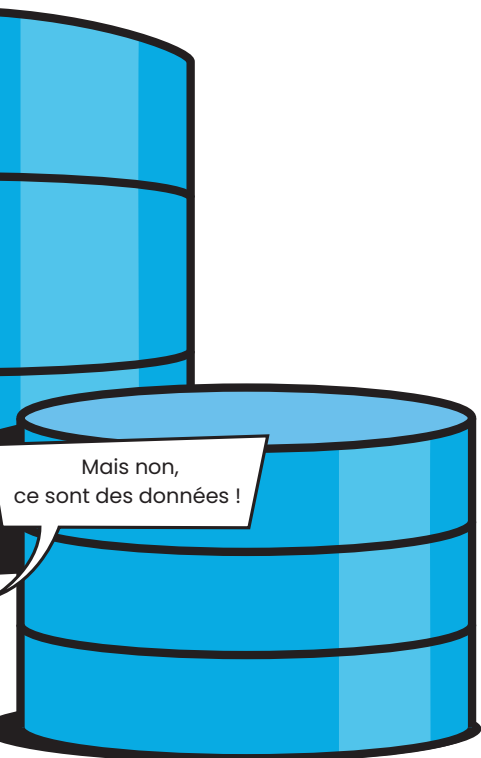
Ces démarches s'inscrivent dans une stratégie générale d'ouverture des données des administrations publiques, communément nommée Open Government Data (OGD).

Le secteur de la géoinformation est particulièrement ciblé par ces initiatives, car les données géographiques sont jugées à **forte valeur ajoutée** : elles sont très utiles pour analyser, planifier et prendre des décisions. Leur disponibilité est un enjeu central.

Cette brochure s'adresse principalement aux administrations publiques et invite à :

- comprendre l'Open Data, ses bénéfices et ses défis ;
- voir comment initier une telle démarche dans votre organisation ;
- découvrir des exemples et des retours d'expériences.

N. B. : les termes "Open Data", "données ouvertes" et "données publiques ouvertes" sont employés sans distinction dans le texte.



Introduction à l'Open Data

Le terme « open data » désigne à la fois la politique d'ouverture des données et les données ouvertes elles-mêmes.

Les fondamentaux

Pour qu'une donnée soit qualifiée d'ouverte, elle doit répondre aux caractéristiques suivantes :

- **juridique** : utilisation de conditions d'utilisation qui ne restreignent pas ou peu les utilisations possibles des données ;
- **économique** : absence de coûts susceptibles de constituer un frein à leur accès ou redistribution ;
- **technique** : mise à disposition dans un format numérique le plus ouvert possible, qui facilite sa manipulation et n'impose pas l'utilisation d'un logiciel propriétaire.

Ouvrir une donnée, ce n'est pas juste déposer des données sur internet et la « rendre publique ». C'est faire en sorte que toute personne puisse y accéder, l'utiliser, la modifier et la redistribuer avec pas (ou peu) de restrictions.

Quelles données sont ciblées ?

Toutes les données produites dans le cadre d'une mission de service public sont éligibles, sauf celles :

- contenant des éléments relevant du droit de la protection des données (nLPD), du droit de l'information ou du droit d'auteur ;
- mettant en péril la sécurité de l'État ;
- dont le travail de mise à disposition mobiliserait des ressources supplémentaires jugées disproportionnées.

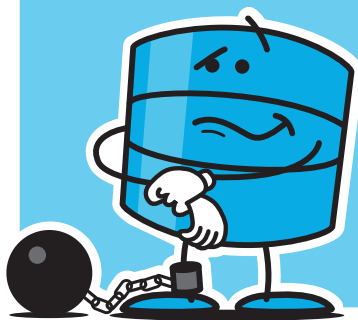
Fermée

Usage interne
ou
accès limité



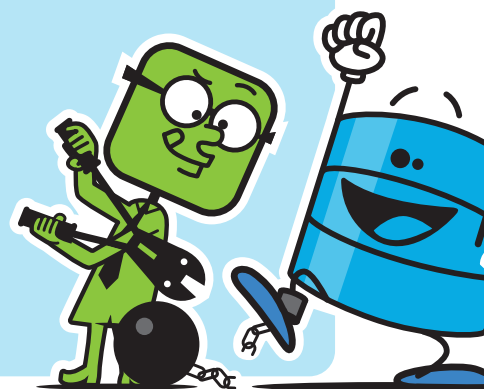
Partagée

Accès public,
parfois payant,
avec restrictions
à l'utilisation



Ouverte

Accès et utilisation
tout public, gratuit
et sans restriction



Une législation fédérale

La Suisse s'est dotée le 1er janvier 2024 de la Loi fédérale sur l'utilisation de moyens électroniques pour l'exécution des tâches des autorités (**LMETA**).

L'article 10 stipule que les données produites ou collectées par la Confédération dans l'exécution de ses tâches doivent être publiées sous forme de données ouvertes: gratuites, en temps utile, dans un format ouvert et lisible par machine. Le principe « **Open by default** » y est explicite.

Des initiatives locales

Cette base légale n'est pas contraignante pour les cantons ou les communes. Néanmoins, sans avoir attendu cette loi, des entités de droit public s'engagent en faveur de l'ouverture des données depuis des années: citons notamment la Ville de Zürich (2012), le SITG (2014), les CFF (2016), les cantons de Bâle-Ville (2017) ou de Genève (2018).

Quel est le lien avec la LGéo ?

En substance, l'ouverture des données publiques et la Loi sur la géoinformation (LGéo) partagent le même objectif central: faciliter l'accès aux géodonnées. Elles présentent néanmoins des différences dans leur mise en œuvre puisque la LGéo:

- prévoit la possibilité de percevoir des émoluments pour l'accès aux géodonnées et leur utilisation;
- permet d'imposer des contraintes d'accès et d'utilisation (contrats, contrôles d'accès, dispositions particulières pour la redistribution, etc.);
- n'impose pas l'utilisation de formats ouverts pour la diffusion.

Toujours plus de géodonnées de base de niveau d'accès A (public) sont proposées par la Confédération, les cantons⁽¹⁾ et les communes selon les principes de l'Open Data, sans contradiction avec la LGéo.

Bon à savoir

Une donnée ouverte n'est pas forcément une donnée produite dans le cadre d'une mission de service public. Associations, milieux académiques ou entreprises peuvent aussi mettre des données à disposition en Open Data.

Par exemple, les entreprises de transport suisses partagent des données de mobilité sur la plateforme opentransportdata.swiss



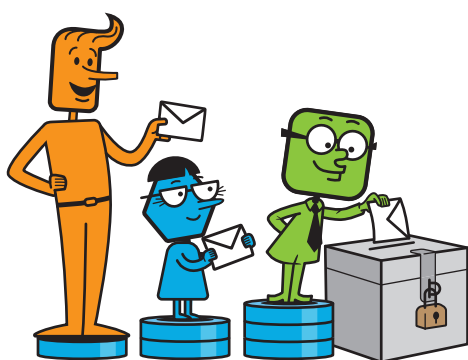
Bonne nouvelle !

La **culture du partage** des données, favorisée par la LGéo, est répandue parmi les acteurs de la géoinformation. Le chemin à parcourir pour passer du stade de données « partagées » à « ouvertes » est en partie déjà accompli.

(1) Etude de Ralph Straumann « Verfügbarkeit von Geodaten auf geodienste.ch » - 2024

Ouvrir ses données : des bénéfices... et des défis

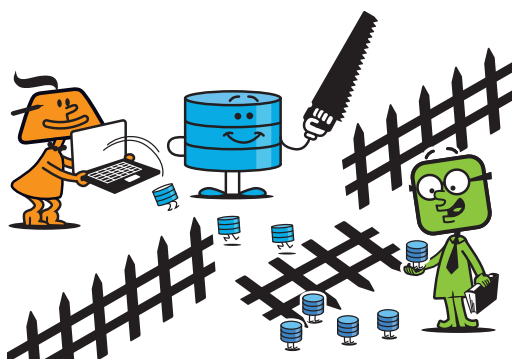
L'Open Data peut transformer l'interaction entre les administrations, les entreprises et les citoyens. Ses effets positifs sont souvent résumés au travers de trois dimensions :



Renforcer la démocratie

L'accès libre et sans entrave aux données est un vecteur de transparence, condition nécessaire à la participation citoyenne, à la formation de l'opinion et à la vigueur du débat public.

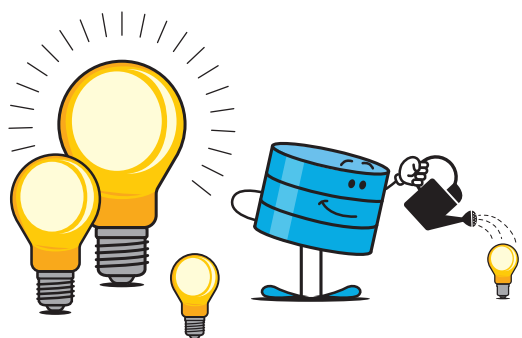
Il est à relever que les données sont élaborées sur mandat des administrations avec l'argent des contribuables.



Moderniser l'action publique

Avec l'Open Data, les administrations s'affranchissent de silos organisationnels et techniques. Les collaborateurs peuvent donc utiliser leurs propres données et celles des autres plus efficacement : ouvrir ses données vers l'extérieur facilite également leur circulation en interne.

L'ouverture favorise de nouvelles formes de collaborations (co-production, concertation, etc.) avec les citoyens, les associations et les entreprises.



Soutenir l'innovation et l'activité économique

L'Open Data stimule l'innovation en supprimant des obstacles. En ouvrant ses données, un acteur public voit apparaître des usages auxquels il ne s'attendait pas et qui participent à l'innovation sur le territoire. Cela contribue à l'émergence de nouveaux services. La mise en ligne des données d'une collectivité permet aussi d'améliorer l'image du territoire et contribue au développement de son attractivité.

Bien sûr, il existe aussi des **craintes légitimes** qu'il ne faut pas sous-estimer. Voici les principales, ainsi que des réponses à y apporter.

Une perte de recettes

Ouvrir ses données peut fragiliser une politique historique consistant à faire payer l'accès aux données.

→ Il faut mettre en regard la perte de revenu pour une unité administrative avec les économies, voir les gains, pour toute une administration : simplification opérationnelle, report de ressources humaines sur d'autres tâches, recettes fiscales supplémentaires.

Un changement de culture

L'Open Data oblige à redéfinir la culture de l'information dans les administrations. Des résistances internes sont possibles.

→ Développer une culture de la donnée est indispensable. Pour cela, il est important d'avoir un chef d'orchestre et des référents qui coordonnent les actions, sensibilisent les acteurs et s'assurent de l'appropriation de la démarche à tous les niveaux.

Ouvrir, c'est s'exposer

L'ouverture des données impose une pression au service public : elle révèle au grand jour le contenu des données.

→ C'est exact, les utilisateurs posent des questions et donnent leur avis. Cela amène les services producteurs à améliorer la pertinence des données et à corriger les éventuelles erreurs. C'est une dynamique vertueuse qui favorise la qualité des données et les interactions avec des personnes hors de son organisation.

Responsabilité engagée ?

En cas d'utilisation incorrecte ou nuisible des données, il y a un risque d'engager la responsabilité de celui qui fournit la donnée.

→ Cette crainte n'est pas spécifique à l'Open Data. Il est conseillé d'ajouter une clause de non-responsabilité dans les conditions d'utilisation des données. Au niveau fédéral, la LMETA (Art. 10 al. 6) exclut les prétentions en responsabilité fondées sur la confiance légitime.

Opposé à un objectif politique

Il peut exister une contradiction entre l'ouverture de données (par exemple la carte précise des lieux de nidification d'un oiseau menacé) et un but poursuivi par une politique publique (la réintroduction de cet oiseau).

→ Ces cas spécifiques devraient être exclus du périmètre des données ouvertes. Néanmoins, ces exceptions ne remettent pas en question une démarche générale d'ouverture.

Une atteinte à la sphère privée

Des questions de confidentialité peuvent surgir, notamment concernant les données personnelles.

→ Toute politique d'ouverture doit comporter des règles strictes de protection, comme l'anonymisation ou la suppression de certains champs critiques.

À retenir

L'ouverture de données doit être vue comme une **opportunité**. C'est un processus stimulant et valorisant, qui peut profiter tant aux services publics qu'aux citoyens et aux entreprises.

Comment mettre en place l'Open Data ?

Sans prétendre à l'exhaustivité, voici cinq étapes à considérer pour déployer une politique d'ouverture de données dans votre organisation.

1 Initier la démarche

La démarche dépendra de votre contexte et des moyens à disposition. Voici trois approches distinctes à considérer.

A. Initiative ciblée: publier rapidement quelques jeux de données, « faciles » à ouvrir. C'est possible dans bien des cas!

B. Projet pilote: c'est un bon moyen d'acquérir une expérience pour avancer avec un cas concret, sans grands frais.

C. Programme « Open Data »: structurant et transversal, il aboutira à l'adoption d'une politique générale et un accompagnement opérationnel pour l'ensemble de l'organisation.

L'approche **projet pilote** est retenue pour la suite de ce guide.

Identifier les acteurs clés

Comme dans tout projet, réunir dès le début les bonnes personnes et engager les instances politiques est essentiel. La direction de projet veille à:

→ les intégrer au sein de la gouvernance, l'équipe de projet ou un groupe de travail;

→ les sensibiliser aux bénéfices qu'elles pourraient en retirer;

→ ce qu'elles soient en mesure de mettre à disposition les ressources nécessaires au projet;

→ aborder les craintes et d'éventuels malentendus courants. Il est important d'identifier les plus importants afin de les dissiper le plus tôt possible.

Choisir un objectif à « impact »

Pour motiver les parties prenantes et guider la démarche, rien de mieux qu'un **objectif fédérateur** qui aura un impact positif pour votre organisation.

Il doit être identifié en réponse à une thématique ou à une problématique actuelle, par exemple:

→ « Favoriser la transition écologique sur mon territoire »;

→ « Simplifier les modalités d'accès aux géodonnées et réduire les coûts de mise à disposition ».

Une fois ce cadre général posé, il est temps de s'intéresser aux données.

À chacun ses motivations

Élu politique



- Valoriser l'action de ma collectivité et mon territoire
- Être à la pointe des demandes de la société
- Être moteur et exemplaire dans la mise en œuvre des orientations nationales

Responsable SIG



- Contribuer à la modernisation de l'action publique
- Faciliter les interactions avec toutes les parties prenantes de mes projets
- Être en lien avec l'écosystème innovant du territoire

Chef de service



- Faciliter le travail en interne grâce à un accès simplifié aux données
- Avoir un projet fédérateur pour animer l'ensemble des services
- Disposer d'un nouveau levier pour promouvoir les activités de mon service

2 Inventorier les données

Au démarrage, on dispose rarement d'une vue complète des données produites et gérées en interne.

Un recensement indispensable

Le travail d'inventaire consiste à **explorer l'organisation** à la recherche de données. C'est un travail itératif qui se nourrit des échanges avec les interlocuteurs des différents métiers.

Ce travail est généralement mené de façon transversale par une cartographie complète des données du système d'information. Dans le cadre d'un projet pilote, il est préférable de se limiter à un inventaire exhaustif sur un périmètre précis: par exemple une thématique, un processus métier ou un service.

L'inventaire peut prendre la forme d'un simple tableau qui décrit chaque jeu de données (titre, description, propriétaire, fréquence de mise à jour, etc.). Les questions ci-dessous vous aideront à les documenter:

- sur quel mandat (base légale, décision) repose la production de ces données d'une part, et leur publication d'autre part?
- qui gère ces données? Qui en assume la responsabilité?
- comment les utilisateurs accèdent-ils à ces données actuellement? Sous quelle forme?

→ quelles sont les données d'importance stratégique? Pour quelles données la demande est-elle forte ?

... puis une priorisation

Parmi les données recensées, toutes n'ont pas la même pertinence pour une publication. Il s'agit maintenant de définir le périmètre des données à ouvrir pour une première mise en ligne:

→ choisir des données à fort « retour sur investissement », en relation avec votre objectif défini précédemment;

→ **préférer la qualité** à la quantité afin de crédibiliser la démarche. La quantité viendra avec le temps;

→ retenir celles qui suscitent beaucoup d'intérêt ou qui génèrent beaucoup de demandes;

→ aligner le périmètre avec les **enjeux politiques**, un bon moyen de s'assurer du soutien des décideurs;

→ vérifier la faisabilité technique et juridique par un dialogue avec des personnes-ressources (IT, juriste).

Suite à cette évaluation, il est temps d'établir une liste qui détermine les jeux de données à ouvrir en priorité, ceux mis en attente et ceux écartés.



3 Préparer les données

Avant toute diffusion, il est nécessaire d'opérer plusieurs interventions sur les données, en ayant à l'esprit les finalités suivantes:

- **rendre compréhensible** leur contenu pour qu'elles soient utiles à tous. Par exemple, éviter les acronymes et les références internes. Idéalement, une documentation est jointe à la donnée lors de la publication;
- **améliorer la qualité**. On pense à des incohérences dans les attributs, des champs vides ou des erreurs géométriques. La qualité est un sujet vaste: le bon sens et les bonnes pratiques doivent dicter le travail raisonnable à produire;

- **réduire les risques**, en empêchant l'identification de personnes, notamment par des actions d'anonymisation ou d'agrégation. Parfois, il sera nécessaire de limiter la précision géométrique par simplification, généralisation ou dégradation de la résolution;
- **viser l'interopérabilité**. Il est important de structurer les données en respectant les normes connues (SIA, LGéo). La standardisation facilite l'utilisation, aide à automatiser les tâches et renforce la confiance que les utilisateurs accordent aux données;

- **produire des fichiers ouverts**. Idéalement, il faut proposer les données dans des formats non propriétaires. Citons les principaux formats à considérer pour les géodonnées: GeoPackage, GeoJSON, GeoTIFF, DXF, LAS, XTF, et IFC.

Les géomaticiens et ingénieurs de données disposent des compétences et des outils (ETL, checker, etc.) pour réaliser ces tâches.

N.B. : ces travaux préparatoires ne sont pas spécifiques à l'Open Data et sont recommandés dans tout processus de diffusion de données.

4 Publier

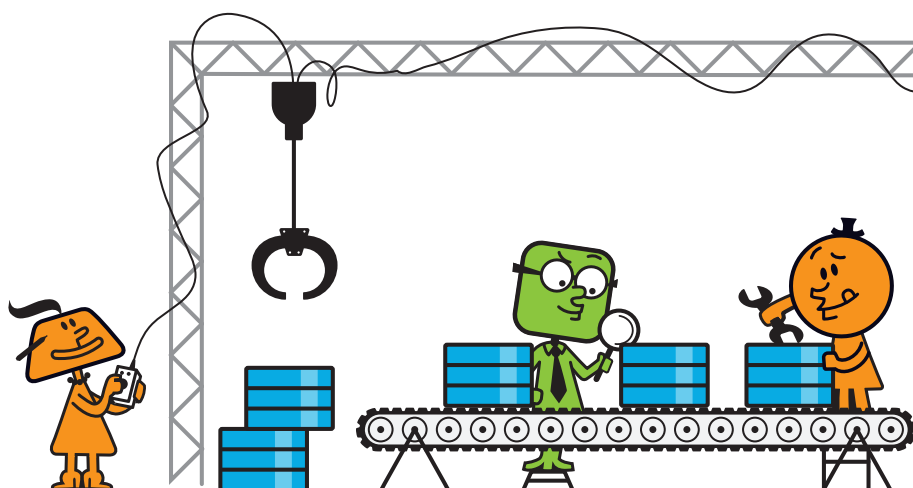
Vos données sont prêtes, il est temps de les rendre disponibles.

Choix d'une plateforme

L'objectif d'une plateforme est d'offrir un environnement de catalogage et de recherche en vue d'**offrir de la visibilité** aux données.

Pour limiter les coûts du projet pilote, il est recommandé d'utiliser un portail existant qui respecte au minima le profil suisse de métadonnées eCH-0200, gage d'interopérabilité avec le portail national opendata.swiss.

Certains portails proposent des fonctionnalités avancées telles que l'hébergement des données, des API, des statistiques, etc.



Une documentation utile

Sur la base de votre inventaire, les jeux de données sont référencés sur la plateforme retenue. Plus la documentation (métadonnées) sera complète, plus la donnée sera simple à trouver, à comprendre et à utiliser.

... et des fichiers simples d'accès

En pratique, les données sont rendues accessibles sur le portail sous forme de fichiers téléchargeables, **sans authentification**.

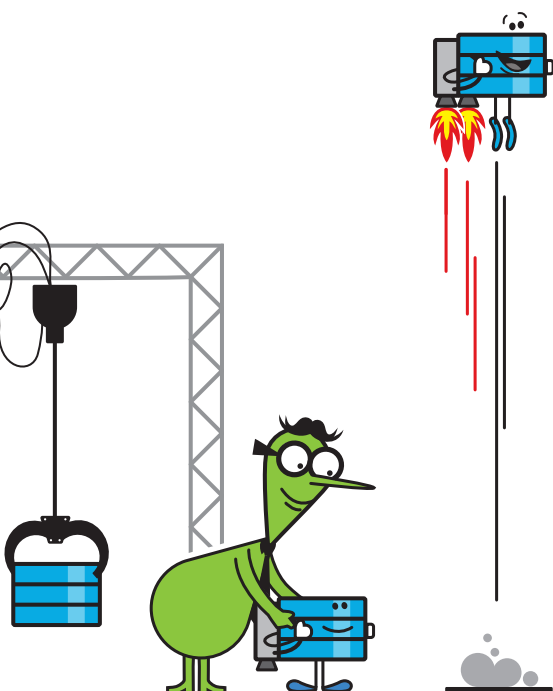
Pour les données volumineuses, il est pertinent de proposer une granularité géographique et/ou temporelle adaptée pour limiter le transfert inutile de données.

Elles peuvent également être distribuées sous forme de flux (API, géoservices...), dont les développeurs sont friands. C'est une option recommandée pour les données fréquemment mises à jour.

Faut-il une licence ?


La notion de licence relève du droit privé en Suisse, c'est pourquoi nous appliquons aux données issues du secteur public des « Conditions d'utilisation ».


Toute publication doit s'accompagner de conditions d'utilisation qui rendent **explicites** les droits et obligations des utilisateurs des données.




Il est possible de choisir parmi les variantes standards suivantes proposées par opendata.swiss:

 Libre d'utilisation.

 Libre d'utilisation.
BY
Obligation d'indiquer la source.

 Libre d'utilisation.
ASK
L'utilisation commerciale requiert l'accord du fournisseur de données.

 Libre d'utilisation.
BY ASK
Obligation d'indiquer la source. L'utilisation commerciale requiert l'accord du fournisseur de données.

Les bases légales sont déterminantes pour choisir la variante. Deux restrictions peuvent donc s'appliquer:

→ l'obligation d'indiquer la source;

→ l'obligation de demander une autorisation en cas d'utilisation à des fins commerciales.

Le cas échéant, d'autres restrictions prescrites par les bases réglementaires doivent également être indiquées dans des conditions d'utilisation particulières.

5 Faire vivre la démarche

Une initiative d'ouverture de données réussie s'inscrit dans le temps. Pour maximiser son impact et son utilité, il faut:

Communiquer

Faites connaître votre offre de données et encourager les réutilisations sur vos canaux habituels.

En interne, il est essentiel de présenter régulièrement les avancées et les résultats tangibles durant la durée du projet.

Encourager le feedback

Mettez en place des mécanismes pour recueillir les retours des utilisateurs afin d'améliorer la qualité, la forme et la pertinence des données publiées. Il est intéressant d'identifier les réutilisations, par exemple dans une application ou une visualisation de données, pour comprendre comment les données sont utilisées et valorisées.

Développer les compétences

Les métiers sont souvent dépendants de l'expertise technique d'un service spécialisé (DSI, service SIG). Il y a donc un besoin de monter en compétences pour collecter, manipuler et valoriser des données. La formation des collaborateurs est essentielle.

Ancrer la démarche

Dès le projet pilote achevé, il sera temps d'élaborer une politique de données ouvertes à présenter à votre direction.

Il est indispensable de s'assurer du **soutien politique** afin d'implanter durablement la démarche et de garantir la mise à disposition de moyens pérennes.

Retours d'expériences

Découvrez trois témoignages d'organisations publiques ayant fait le pas d'ouvrir leurs géodonnées et les résultats obtenus.



Ville de Lausanne

Frédéric Ducry, responsable SIG, a initié une démarche Open Data en 2018 au sein du Service de la mobilité et de l'aménagement des espaces publics.

«Créer un cercle vertueux de mise à disposition des géodonnées»

Motivation initiale

«Initialement, nous voulions **gagner du temps** dans le traitement des demandes de géodonnées de notre service. Nous avons fait le choix de diffuser nos jeux de données sur l'entier du territoire communal, donc sans découpage.»

Défis

«Le processus a duré un an. Le principal écueil a été politique. Il a fallu tout d'abord convaincre le CODIR du service, puis la Municipalité, du bien-fondé de la démarche. Certaines mœurs sont tenaces, comme l'idée de tracer qui demande quoi et dans quel but.»

Impacts

«Un premier bénéfice est le temps gagné sur des tâches administratives basiques, que nous avons pu investir dans des tâches stimulantes et d'utilité plus importantes.

Les bureaux d'études sont ravis de pouvoir accéder aux géodonnées en toute simplicité. Ces bureaux sont généralement mandatés par

la Ville. Il s'agit donc d'un **cercle vertueux** de mise à disposition des géodonnées dans le but d'améliorer les processus de travail, la collaboration et, in fine, la qualité de vie des citoyens.

Un exemple très concret: la société Here Technologies reprend et intègre des géodonnées de la mobilité dans des systèmes GPS embarqués dans les voitures.»

Un conseil ?

«Dans notre cas, le plus important a été d'élaborer des **conditions d'utilisation solides**. Il est important de rappeler que les données sont mises à disposition sans garantie dans le temps: elles le sont tant que leur production est justifiée par la ville.»

Résultats:

7 géodonnées sont publiées sur viageo.ch et d'autres services suivent l'exemple. Les métadonnées sont automatiquement remontées sur opendata.swiss.



viageo.ch



Canton de Fribourg

Vincent Grandgirard, responsable du Centre de compétence SIT au Service de la géoinformation, nous parle de son expérience d'un long processus d'ouverture de géodonnées.

« Une amélioration de l'image de l'Etat et une fierté pour les services »

Motivation initiale

« Nous souhaitons améliorer la situation qui prévalait au moment de l'entrée en vigueur de la LGéo (2008), en facilitant l'accès à des géodonnées de qualité tout en minimisant les ressources liées à leur diffusion. »

Défis

« Le principal défi est d'ordre politique: faire admettre qu'il vaut la peine de **changer radicalement de paradigme**. Renoncer à des entrées financières annuelles conséquentes nécessite des arguments pertinents. Des graines ont été semées durant plus de 10 ans et ont formellement abouti en mars 2024 avec l'entrée en vigueur de nouvelles bases légales cantonales entérinant le principe du libre accès (art. 7 de la LCGéo fribourgeoise).

Il y avait aussi des défis organisationnels, en premier lieu veiller à ce que le projet soit défendu par les responsables de la mensuration officielle et du SIT. L'idéal aurait été de travailler main dans la main avec les responsables de la cyberadministration, ce qui n'a pas été possible.

Au niveau technique, nous n'avons pas pour ambition de répondre à toutes les attentes. Pour préserver nos ressources, nous avons effectué des choix basés sur les besoins des utilisateurs et sur les solutions technologiques déjà en place à l'État. »

Impacts

« Les bénéfices escomptés se sont vérifiés, avec notamment:

- une simplification et des économies dans les tâches de diffusion (évaluées à 2 ETP);
- des pratiques de diffusion rendues homogènes entre services;
- une amélioration de la qualité des données et des métadonnées: les collaborateurs sont motivés à diffuser largement le fruit de leur travail;
- une amélioration de l'image de l'État et une **fierté** pour les services;
- un changement de culture.

Par contre, nous n'avons pas les moyens de mesurer les conséquences en termes de

compréhension du territoire et de qualité des décisions prises, d'impact économique ou de participation citoyenne. »

Des conseils?

« Une fois les principaux acteurs concernés acquis à la démarche, je dirais qu'il faut:

- faire **au plus simple**, et améliorer au fur et à mesure, en gardant le cap ;
- travailler en parallèle sur les divers aspects de la mise en place: révision des bases légales, adaptations budgétaires, modification des processus, changements organisationnels, communication... ;
- exploiter au mieux l'infrastructure technique existante, en faisant l'effort de proposer des formats standards. »

Résultats:

Près de 450 données ouvertes, à découvrir sur le géoportail de l'État de Fribourg.



geo.fr.ch



Office fédéral de topographie

Raphaël Bovier, responsable de la distribution des géodonnées chez swisstopo, évoque le chemin parcouru par l'office depuis une vingtaine d'années pour aboutir à l'Open Data.

Motivation initiale

«La volonté de départ était de mettre en place une politique d'accès aux géodonnées qui privilégie l'**utilité publique** plutôt que des gains purement économiques pour l'État. La Confédération a reconnu très tôt, au début des années 2000, que les données géographiques sont un élément important pour un bon fonctionnement de l'état et qu'un accès simple aux géoinformations doit être garanti.»

Défis

«Au niveau financier, swisstopo ne pouvait en aucun cas compenser seul la diminution des recettes engendrée par l'ouverture des données. L'objectif était que la démarche ne soit pas synonyme d'une baisse des prestations fournies par swisstopo. Il a fallu être **patient et persuasif** au sein de l'administration fédérale pour obtenir ces garanties avant de lancer le processus.

Sur le plan juridique, il a fallu adapter différentes ordonnances, ce qui a pris environ 2 ans. Une fois la décision politique prise, le Conseil fédéral a donné 10 mois à swisstopo pour mettre en œuvre l'ouverture des données. Nous avons alors fait de l'accomplissement de cette tâche une priorité. Techniquement, il s'agissait

de mettre en place un nouveau service de téléchargement performant, **économiquement raisonnable** et capable de transférer des téraoctets de données vers les utilisateurs. Nous nous sommes basés sur une solution existante, le SpatioTemporal Asset Catalog (STAC), qu'il a fallu toutefois implémenter chez nous en un temps record. Parallèlement, nous avons ouvert complètement nos services de visualisation (WMS, WMTS) et autres services (API).»

Impacts

«L'ouverture des données a eu un **écho très positif** et a renforcé la bonne image de swisstopo. Elle a permis d'élargir grandement la communauté des utilisateurs des données et de conforter le rôle de service public de notre office.

Des tiers développent de nouvelles applications souvent innovantes. En interne, le travail de distribution des données a changé. Les simples commandes ont fait place à des demandes plus complexes et des prestations de service. Le support aux utilisateurs occupe plus de ressources qu'avant. Les nombreux retours d'expérience nous permettent d'améliorer nos données.

swisstopo sert souvent d'exemple pour le reste de l'administration fédérale qui, depuis le 1er janvier 2024, doit progressivement publier en Open Data toutes les données qui ne sont pas liées à des personnes ou à la sécurité. Notre office a été un précurseur.»

Un conseil ?

«Inspirez-vous de ce qui se fait déjà ailleurs sans réinventer la roue!»

« Avec nos données, des tiers développent des applications souvent innovantes »

Résultats:

Les données de swisstopo sont disponibles gratuitement depuis 2021, pour une utilisation libre, y compris à des fins commerciales. La seule contrainte est l'indication de la source lors de la publication.



swisstopo.ch

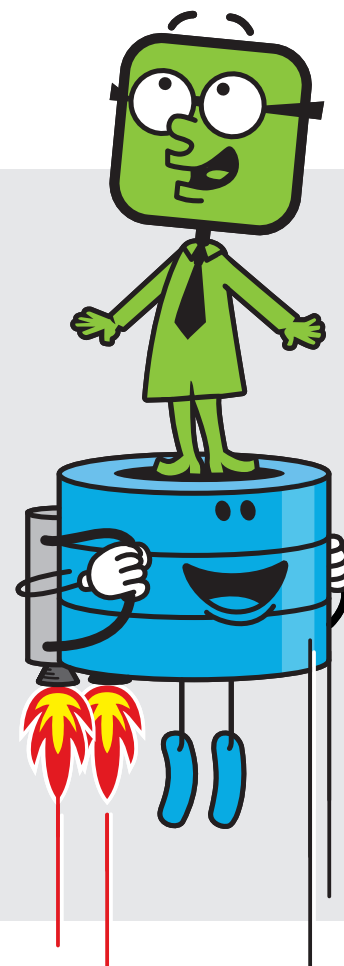
L'ASIT vous accompagne

Avec **viageo.ch**, l'association offre un portail pour publier facilement vos données géographiques en Open Data.

- Référencer vos données
- Déclarer vos conditions d'utilisation
- Paramétrer le téléchargement
- Mesurer l'activité à l'aide de statistiques
- Rendre visibles vos données sur opendata.swiss
- Accéder à des ressources utiles

Envie de vous lancer ?

Découvrez nos outils et ressources sur asit-asso.ch/opendata



Pour aller plus loin

- Association suisse : **opendata.ch**
- Portail national : **opendata.swiss**
- Guides, outils et cas pratiques: **open.dataactivist.coop**
opendatacanvas.org

L'ASIT

figure parmi les principales associations du secteur de la géoinformation en Suisse romande.

Créée il y a 30 ans par des acteurs publics et privés, l'association rassemble aujourd'hui plus de 400 organisations autour des objectifs suivants:

- favoriser l'échange de connaissances et les rencontres entre acteurs du territoire;
- faciliter le partage de géodonnées, notamment avec ses portails viageo.ch et plans-reseaux.ch.

En savoir plus? Découvrez les avantages d'une adhésion? **Visitez asit-asso.ch**

